

# ANNEXE 10 - Spécifications techniques générales applicables à l'équipement radar

[English](#) |

(Sans objet)

Les spécifications techniques générales applicables à l'équipement radar seront incluses dans «Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure» (Résolution n° 61).